



Condamnation à tord

Par Ana97170

Bonjour ,
J'aimerais avoir un conseil juridique sur la thèse suivante:

Le 07 Janvier mon compagnon a été arrêté car il était dans la voiture de son voisin qui avant de le récupérer a xxxxxxxx anonymisation avait commis des braquages avec ses amis dans cette voiture .

Sauf que durant cette soirée dans un premier lieu mon compagnon était avec un autre amis de 19h à 21h dans une Grillade puis a demander à cet ami de le déposer à la maison me voyant pas à la maison il est reparti avec cet ami et est parti avec stely un autre de ses ami voir si j'étais au chu avec notre fille (car mon téléphone avait pas batterie et notre fille était grippée de plus elle souffre de laryngomalcie donc il pensait que je l'avait ramener au chu) me voyant pas au chu il est rester regarder la course à weldom avec stely ouis stely partait à l'hôtel avec sa compagne donc il est monter avec son voisin Dylan pour rentrer sauf que Dylan. avait commis une Serie braquage avec 4 personne présente dans sa voiture et sur le chemin du retour ils se sont fait arrêter etc s'en est suivi de 3 jours de garde à vue. Une comparution immédiate prévue le 07 février reportée au 15 mars et voilà qu'on le condamne à 4 ans d'emprisonnement ferme et que tout les autres sont sortie de prison et n'ont que du sursis la juge estime qu'il a 23 ans et que c'est comme un commanditaire alors que tout les garçons lui disent que mon compagnon a juste pris un stop de xxxxxxxx pour rentrer chez lui et qu'il n'a rien à voir qu'il était pas là .

Son avocat prévoit de faire appel mais sachant qu'il avait un travail en tant que brancardier au chu et notre fille de 07 mois je voudrais savoir quelle autre alternative qu'il puisse avoir pour le sortir de là sachant qu'elle l'a reconnu coupable des 3 braquage alors qu'il n'y a pas participer .

Je précise qu'il a été acquitté en Octobre 2022 parce que son frère a tirer sur un garçon et qu'il était dans la voiture aussi et à cet affaire ce même juge le condamnait à 4 ans de prison dont 2 ferme juste pour avoir été en voiture avec son frère chercher de la glace et que sur la route son frère a eu un accrochage avec un garçon et qu'il était présent .

En 2019 il était en voiture avec des garçons qui portaient des armes à feu il avait un sursis de 6 mois

Se sont les seuls choses présente sur son casier et je pense que l'acquittement de octobre ne doit pas être présent ?

Nous sommes coupable d'une injustice et face à la loi nous n'avons aucun pouvoir

Par jodelariege

bonjour
il faut vous adresser à l'avocat qui connait la situation
il est vrai que se trouver 3 fois dans une voiture pour des choses illégales (braquage , agression par arme, détention d'arme à feu..) ça ne joue pas en sa faveur et on va lui conseiller de changer d'amis...

Par isernon

bonjour,

à lire votre message, l'injustice de la condamnation de votre compagnon n'apparaît flagrante.

grâce à la loi, votre compagnon a le pouvoir de faire appel.

salutations